

CONDITIONS DE PARTICIPATION POUR LES U15 GARÇONS ET FILLES **AUX COUPES DE FRANCE VTT XCO 2025**

Tous les licenciés (es) Filles et Garçons (U15), titulaires d'une licence FFC 2025 catégorie « U15 » pourront s'inscrire librement aux Coupes de France VTT XCO, dans la limite de 3 manches sur les 4 ouvertes aux U15.

Il n'y aura pas de courses U15 programmées lors de la première manche de la saison.

Dès que les pilotes auront participés (es) à 3 manches, ils n'auront plus la possibilité de s'inscrire aux manches suivantes.

Dates des épreuves :

- 25-27 avril # 2 - GUERET (23) XCO
- 12-18 mai # 3 – REMIREMONT (88) XCO
- 13-15 juin # 4 – LONS LE SAUNIER (39) XCO
- 22-24 août # 5 – LES MENUIRES (73) XCO

Pour rappel, d'après le règlement de la Coupe de France VTT XCO :

12.1 MISE EN GRILLE XCO POUR LES U15

Suivant l'ordre de priorité communiqué par les Comité Régionaux, de la manière suivante : les N°1 de chaque région, puis les N° 2 de chaque région, etc.

NOTA : les régions sont classées suivant les résultats VTT aux Championnats de France des Comités Régionaux de l'année n-1.

Les épreuves ne seront ni comptabilisées dans un classement général, ni pour un classement de mise en grille comme pour les autres catégories.

Les résultats U15 de l'année n-1 ne seront pas pris en compte pour la mise en grille U17 de la saison suivante.